

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCÉPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE LENS

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

SECTEURS D'ENCÉPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX									
Orgival, Champ du mur, Hombes	Morache, Champ du mur	Crête de Vaas, Vaas, Boccardoux	Vaas d'en Bas, St-Clément, Pischiou etc...	Hombes, Ionzemarenda Tsaméhro etc...	Creux de Flanthey Vaas d'en Haut Ormy, etc...	Chelin, Le Châtaignier, Gottres etc...			
A	B	C	D	E	F	G			
12.00	0.98	0.85	11.60	7.12	10.94	5.29			

CEPAGES BLANCS

Surface en ha

Cépages précoces à très précoces	(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)					
Müliller-thurgau						V V

Cépages de 1ère époque à 1 à 2	(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)					
Chardonnay	V V			V V	V V	V V
Charmont					V V	
Chasselas	V V	V V		V V	V V	V
Savagnin blanc (1 à 2)	V	V		V	V	V V
Pinot gris	V V	V V		V V	V V	V V
Muscat (1 à 2)	V	X		V	V	X
Pinot blanc	V	V V		V V	V V	V V
Sylvaner (1 à 2)	V V				V	V
Sauvignon blanc (1 à 2)				V		V

Cépages de 2ème époque et 2 à 3	(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)					
Amigne (2 à 3)	V V			V V		
Chenin blanc (2 à 3)						
Humagne blanc				V V		V
Riesling						V
Viognier				V		V

Cépages de 3ème époque	(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)					
Arvine	V V GC	X		V V GC	V	X
Marsanne blanche	V V GC			V V GC		

Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007:

Cépage	Grand Cru	des terroirs	Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité)
Cépage Grand Cru	V V GC		
Cépage adapté	V V		
Cépage autorisé	V		
Cépage mal adapté	X		
Cépage interdit	X X		

Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur

Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie

Cépage dont la qualité du vin dans ce secteur est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution

Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE LENS

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX									
Origival, Champ du mur, Ormy, Hombes	Morache, Champ du mur	Crête de Vaas, Vaas, Bocardoux	Vaas d'en Bas, St-Clément, Pischliou etc...	Hombes, Ionzemarenda Tsaméhro etc...	Creux de Fianthey, Vaas d'en Haut Ormy, etc...	Chelin, Le Châtaignier, Gottres etc...			
A	B	C	D	E	F	G			
4.54	3.65	3.61	10.80	5.58	29.62	21.41			
Surface en ha									
Cépages précoces à très précoces (Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)									
Garanoir									
Cépages de 1ère époque et 1 à 2 (Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)									
Diolinoir (1 à 2)									
V	V	VV	VV	VV	VV	V			
Gamay									
V	V	VV	VV	VV	VV	V			
Gamaret									
V	VV	VV	VV	VV	VV	VV			
Pinot noir									
V	VV	VV	VV	VV	VV	VV			
Cépages de 2ème époque et 2 à 3 (Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)									
VV	V	VV	VV	VV	V	V			
Ancellotta (2 à 3)									
V	V	V	V	V	V	V			
Cabernet franc									
V	V	V	V	V	V	V			
Cabernet Sauvignon (2 à 3)									
V	V	V	V	V	V	V			
Merlot									
VV GC	VV GC	V	VV GC	V	V	X			
Syrah (2 à 3)									
VV GC	VV GC	V	VV GC	V	V	X			
Carminoir (2 à 3)									
Cépages de 3ème époque (Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)									
VV GC	VV GC	VV GC	VV GC	X	X	X			
Cornalin du Valais									
VV	VV	VV	VV	X	X	X			
Humagne rouge									

Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007:

Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)

Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur

Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie

Cépage dont la qualité du vin dans ce secteur est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution

Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.

Cépage Grand Cru	V V GC
Cépage adapté	V V
Cépage autorisé	V
Cépage mal adapté	X
Cépage interdit	X X